



QUIÉRY-LA-MOTTE

FLASH INFOS

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES



Le règlement du concours est disponible en mairie ou sur le site Internet. Les formulaires d'inscription sont à déposer en mairie pour **le 30 juin 2021.**

N'hésitez pas à participer, chacun sera récompensé !

QUELQUES POINTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adhésion au groupement de commandes d'OSARTIS-MARQUION pour les défibrillateurs

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'adhésion au groupement de commandes mis en place entre la communauté de communes OSARTIS-MARQUION pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ



Vente du mobilier de l'école

Du nouveau mobilier a été commandé pour la classe maternelle. L'ancien mobilier (18 petites tables en bois massif avec ou sans tiroir) est proposé à la vente, au profit du CCAS. La vente sera ouverte à tous, selon les règles suivantes :

- Une seule table par famille
- Au plus offrant à partir d'un prix plancher
- A égalité de prix : priorité aux parents d'élèves puis aux Quiérysiens puis aux extérieurs
- Et si nécessaire en cas de surnombre de demandes : tirage au sort par les membres du CCAS, en respectant l'ordre des priorités ci-dessus.

Le conseil municipal propose donc de fixer le prix plancher à 10 € pour les tables avec tiroir et à 8€ pour les tables sans. Il reste également des tables doubles avec chaises à vendre. Le Conseil Municipal propose de fixer le prix plancher à 25 € pour ces tables.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer pour procéder à la vente de l'ancien mobilier scolaire suivant les règles ci-dessus et verser les bénéfices au profit du CCAS.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

Copieur de la mairie

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer pour l'achat de la machine 5007CI chez Repro IT pour un montant de 6204 € TTC et la souscription au contrat de maintenance : prix TTC à la copie noir et blanc 0.0036 € et à la copie couleur 0.036 €

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

Don de la 8^{ème} Compagnie

Lors de la dissolution de l'association de la 8^{ème} Compagnie, le bureau a voté le versement à la commune du montant restant sur le compte de l'association (564.95 €). Ce don a été accordé à la seule condition que celui-ci participe à la réalisation d'un projet écologique.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer pour accepter ce don de 564.95€.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

Transformation de la Salle Ansart en cantine

La cantine se tient dans la Salle Ansart avec du mobilier « adulte » servant aussi à la location des salles. Ce mobilier n'est pas adapté aux enfants de classe maternelle. Compte tenu que nous avons acheté du mobilier pour l'école, nous allons récupérer les tables qui pourront servir pour la cantine des enfants de 2 à 6 ans. Nous souhaitons utiliser la salle Ansart exclusivement pour la cantine en y mettant le mobilier adapté et en utilisant les tables habituelles pour les plus grands. Aussi, il ne sera plus possible de louer la salle Ansart. Elle pourra par contre être prêtée aux associations pour leur assemblée générale ou autres réunions.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

CENTRE AÉRÉ du 8 au 30 juillet

Les dossiers sont disponibles en mairie et sur le site internet et sont à rendre pour **le 11 juin**.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC



La concertation préalable, relative à l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Quiéry-La-Motte et Izel-Lès-Equerchin est ouverte du **19 mai au 02 juin 2021**. Un dossier papier de présentation du projet sera disponible dans les mairies concernées, accompagné d'un registre des observations du public pour recueillir les remarques et questions. Une permanence d'information du porteur de projet est programmée en mairie de Quiéry-la-Motte, **le mercredi 02 juin 2021 de 17h à 19h**. Une version électronique du dossier de présentation est consultable sur le blog du projet à l'adresse ci-dessous. Le bilan y sera également disponible lorsque celui-ci sera rédigé.

<https://www.intervent.fr/projets/lavalleedelescrebieux>

ENQUÊTE CCAS



Les membres du CCAS ont décidé de proposer une enquête aux aînés pour avoir leur avis sur la constitution du colis, le repas et les animations souhaitées. Nous vous ferons part des retours dans le prochain bulletin municipal.

OFFRE D'EMPLOI

Dans le cadre de la reconversion de l'usine Stora Enso à Brebières/Corbehem, il est prévu l'embauche en CDI de près de 500 salariés de juin à décembre. Il n'est pas demandé de qualification particulière ; des formations seront mises en place. Cela concerne donc un public très large : demandeurs d'emplois, étudiants, personnes déjà en poste et intéressées par le secteur de la logistique. Vous pouvez postuler auprès de Pôle Emploi, à l'adresse suivante : entreprise.62512@pole-emploi.fr (Noter « devenir préparateur de commandes » dans l'objet du mail) ou à la Communauté de communes Osartis-Marquion - ZA le Tréhout, rue Jean Monnet 62490 Vitry en Artois (mentionner 'Recrutement ID logistics)

VENTE DE TABLES DE L'ÉCOLE



Vous pouvez déposer votre proposition d'achat, sous enveloppe cachetée adressée au CCAS, pour le **23 juin** avec votre nom, adresse et offre de prix ainsi que le mobilier souhaité. (Table avec tiroir, sans tiroir, table double)



REPRISE DES SPECTACLES SAISON CULTURELLE OSARTIS-MARQUION

La brochure de saison est éditée de façon numérique : <https://fr.calameo.com/read/001501686cd666841972f>
Les réservations se font au 06 01 81 46 24, par téléphone ou SMS, ou par mail : christelle.bantegnies@cc-osartis.com
En raison du protocole sanitaire, il est recommandé d'acheter les places au moins 48h à l'avance.

Le premier spectacle « **Comme un gant** » se jouera à Neuvireuil **le mardi 08 juin à 19h30**.

INFORMATION ASSOCIATION



L'association « **Quiéry en balade** » reprend la **collecte des bouchons**.

Le prochain ramassage aura lieu :

Samedi 5 juin 2021 à partir de 14 heures

Merci de déposer votre sac de bouchons sur votre pas de porte.



LE SEVEN : OUVERTURE DE LA FRITERIE



Horaires : - lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi midi 12h-14h
- vendredi, samedi, dimanche soir 19h-21h

CB et espèces acceptées.



QUIÉRY-LA-MOTTE

FLASH INFOS

Ramassage des encombrants

Suite à la parution dans l'info Osartis en date du 08 janvier 2021, la collecte des encombrants se déroulera le :

lundi 22 mars

Les dépôts sur trottoir doivent se faire **au plus tôt la veille au soir**.

⚠ Attention sont interdits : Les congélateurs, les réfrigérateurs, les pneus, les pots de peinture, les huiles, les gravats, les WC, les végétaux...

Pour tout renseignement : 0 800 10 25 35

Concours de maisons fleuries



Le comité des fêtes de Quiéry-la-Motte organise pour la première année le :

concours des maisons fleuries 2021

Le règlement du concours est disponible en mairie. Des bulletins d'inscription seront distribués prochainement dans vos boîtes aux lettres. N'hésitez pas à participer, chacun sera récompensé.

QUELQUES POINTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Taxe d'Habitation sur les logements vacants

A l'heure actuelle, les logements vacants ne sont pas imposés sur la TH. Ce qui peut poser à terme des problèmes de conservation du bien et de sécurité. La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) peut être un moyen incitatif pour y remédier. Elle est due par les propriétaires qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de 2 ans consécutifs au 1er janvier de l'année d'imposition.

Certains logements peuvent en être exonérés, ce sont :

- Ceux habités plus de 90 jours consécutifs dans l'année
- Ceux subissant une vacance involontaire (le propriétaire cherche un locataire ou un acquéreur)
- Ceux nécessitant des travaux importants pour être habitables (plus de 25 % de la valeur du logement)
- Les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation

Le taux applicable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) correspond au taux communal de la taxe d'habitation de la commune.

ADOPTÉ : 12 Voix POUR – 1 Voix CONTRE et 1 Abstention

Paratonnerre et Parafoudre de l'église

Après vérification, il s'est avéré que le clocher n'était pas équipé de paratonnerre et de parafoudre, alors que c'est obligatoire. En effet, suivant un arrêté ministériel du 23 mars 1965, article V 19, « les clochers, tours et minarets doivent être dotés de paratonnerres. Il devra être procédé à leur vérification périodique tous les 5 ans au plus, ainsi qu'après tous travaux les concernant ou effectués dans leur voisinage immédiat.

Depuis le 31 mai 2003, tout bâtiment équipé d'un paratonnerre (protection contre les effets directs de la foudre) doit aussi avoir un parafoudre (protection contre les effets indirects de la foudre). Un devis a été établi par la société

Indelec et s'élève à 7500 € HT pour l'installation du paratonnerre (auquel il faudra ajouter l'installation du parafoudre). M. le Maire annonce que d'autres devis seront réalisés. A la demande d'un conseiller des subventions seront recherchées avant toute commande de travaux.

- Permis d'aménager Rue d'Esquerchin

Le service instructeur du Droit des sols nous a demandé dans le dossier de lotissement de la rue d'Esquerchin d'ajouter une parcelle pour être conforme au SCOT. En effet, le SCOT impose 16 logements à l'hectare pour tout projet sur un terrain supérieur à 0.5 hectare. Notre terrain faisant 5733 m², il nous est imposé de faire 9 lots au lieu de 8. De ce fait, le dossier a été rectifié et redéposé en conséquence.

- Information sur le sens de circulation de la rue de la Cressonnière

Suite aux rencontres avec chacun des riverains de l'impasse d'Esquerchin et des N° 14 à 18 Rue de la Cressonnière, nous avons fait un nouveau projet de circulation dans ces rues. Ce nouveau projet a reçu l'accord de la majorité des personnes du secteur et il a aussi reçu l'accord du SDIS 62. A compter du jour des arrêtés de circulation qui seront pris par Osartis :

- Une barrière type forestière sera posée au droit du numéro 14 de la Rue de la Cressonnière
- Un panneau « voie sans issue » sera posé au croisement de la RD 48 et de la rue d'Esquerchin du 28 au 30
- Un panneau « route prioritaire » sera mis en bas de la rue d'Esquerchin face au numéro 28 pour laisser la priorité aux véhicules venant de la RD 48 et descendant l'impasse d'Esquerchin
- Un panneau « voie sans issue » sera posé au croisement de la rue de la Cressonnière et de la grand rue
- Un miroir sera installé entre le 26 et le 28 de la Rue d'Esquerchin.

COVID

Nous serons à nouveau confinés à partir de ce jour 18 h et pour au moins 4 semaines. Les horaires d'ouverture de la mairie sont donc réduits en raison du confinement. La mairie est donc **fermée le samedi**.

Des attestations sont disponibles en mairie.

Vaccin :

- Trois plateformes ont été sélectionnées au niveau national : **Doctolib, Maia et Keldoc**.
- Vous pouvez aussi appeler la plateforme téléphonique régionale au : **03 92 04 34 71**
- Un centre est ouvert sur le territoire de la communauté d'Osartis-Marquion à Baralles.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Les personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19 en mars 2021

accin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER

Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueil médicalisés

Les personnes majeures atteintes d'une pathologie à haut risque (cancer, dialyse, trisomie 21...)

Les personnes âgées de 75 ans ou plus

Les personnes entre 50 et 74 ans souffrant de comorbidités (diabète, cancer, obésité...)

75 ans
65 ans
50 ans
18 ans

Illustration : Service d'information du Gouvernement

PANNEAUPOCKET

Ce sont 140 personnes qui ont mis Quiéry-la-Motte en favori sur leur smartphone. PanneauPocket est aussi disponible sur tablettes et ordinateurs. N'hésitez pas à en parler autour de vous.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants



Notre site internet est indisponible en ce moment, en raison de l'incendie de l'hébergeur OVH à Strasbourg.



QUIÉRY-LA-MOTTE

FLASH INFOS

Groupe Fleurissement



Dans le cadre du fleurissement du village, nous sommes à la **recherche de plantes d'extérieur** diverses. Si vous voulez vous débarrasser de plantes ou de fleurs vivaces, déposez-les au 15 rue d'Izel à Quiéry-la-Motte.

D'avance un grand merci.

Quelques points du conseil municipal du 2 février

Présentation du projet éolien par INTERVENT et VALECO

Le projet prévu est celui de l'implantation de 2 éoliennes sur Izel-lès-Equerchin et 1 sur Quiéry-la-Motte. La hauteur des éoliennes varie de 160 à 200m avec une puissance de 4000 à 5500kW. La production annuelle par éolienne sera de 48 300 000 KW/an. Le projet retenu permettra d'alimenter de 5500 à 8000 foyers par éolienne. En ce qui concerne le calendrier prévisionnel, le dépôt du dossier en Préfecture devra être fait en avril/mai 2021. Le projet sera instruit par les services de l'Etat entre 2021 et 2023. En 2022 sera réalisée l'enquête publique. Les autorisations définitives ne seront accordées qu'en 2023 environ. La pré-construction du parc éolien interviendra en 2024/2025 pour un début d'exploitation en 2026.

Des actions de concertations sont prévues pendant l'élaboration du projet :

- Création d'une commission. A ce jour, 6 Quiérysiens ont souhaité intégrer celle-ci.
- Mise en place d'ateliers.
- Visite d'un projet éolien.
- Réunion publique : 10 personnes ont souhaité y participer. Une réunion avec les habitants sera organisée en petit comité, afin de respecter les consignes sanitaires.
- Consultation préalable du public avant dépôt : Dossier consultable + recueil des observations + permanence d'information.
- Site Internet : <https://www.intervent.fr/projets/lavalleedelescrebieux>

Schéma de communication communale :

Les moyens actuels de communication qui sont le bulletin municipal, le flash infos et le site de la commune ne sont parfois pas suffisants pour relayer une information aux riverains lorsqu'il y a une urgence ou un problème. L'application Panneapocket est proposée par la commission communication pour un coût de 180 € par an pour la commune. Les utilisateurs n'auront rien à payer. (Voir modalités au dos de ce document)

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

Centre aéré – Rémunérations des animateurs

La rémunération de l'équipe d'animation n'a pas été revalorisée depuis 2010. Sur cette même période (2010-2021), l'évolution du Smic est de 15,7%. De plus, un comparatif montre que nos salaires sont nettement inférieurs à ceux de communes avoisinantes. La commission Centre Aéré et Activités Périscolaires propose donc de revaloriser les rémunérations.

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

Centre aéré – tarifs

La Commission Centre Aéré propose de :

- ✓ Augmenter les tarifs de 1€ pour toutes les tranches 'Quiérysiens'
- ✓ Augmenter les tarifs de 2€ pour les extérieurs
- ✓ Appliquer l'augmentation à partir du Centre Aéré d'avril 2021

ADOPTÉ 14 Voix POUR – 1 Voix CONTRE

PanneauPocket au service des habitants de la commune de Quiéry-La-Motte

La mairie de Quiéry-La-Motte se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.



PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les communes, écoles, intercommunalités et comités des fêtes qui l'intéressent et sont tenus informés en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une application simple et engagée 100% française

Depuis 2016, l'application est utilisée par plus de 4200 communes, écoles ... et 59 Intercommunalités.

Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans votre poche.

Retrouvez dès à présent toutes les villes et intercommunalités de France qui utilisent PanneauPocket

Pour plus d'informations : Contacter la mairie

Disponible sur





QUIÉRY-LA-MOTTE

FLASH INFOS

Centre aéré

Le centre aéré des prochaines vacances scolaires aura lieu du :

lundi 22 février au vendredi 26 février prochain.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la mairie. Il est à retourner pour le **mardi 2 février dernier délai**. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi retirer le dossier papier en mairie.

Le délai de retour des inscriptions est impératif pour nous permettre de prévoir les moyens humains nécessaires. A défaut de ne pouvoir nous transmettre le dossier complet avant cette date, merci de nous dire par mail ou téléphone si votre enfant y participera.

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur et leurs possibles évolutions dans les semaines à venir, nous ne sommes pas en mesure de vous donner le thème et les activités prévues pour ce centre.

Mais toute l'équipe d'animation se mobilisera pour apporter des activités ludiques et de qualité.

Vaccin COVID

Comment prendre rendez-vous ?

- Les personnes âgées de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner doivent prendre rendez-vous sur :

<https://www.sante.fr/>

- Trois plateformes ont été sélectionnées au niveau national :

Doctolib, Maiia et Keldoc.

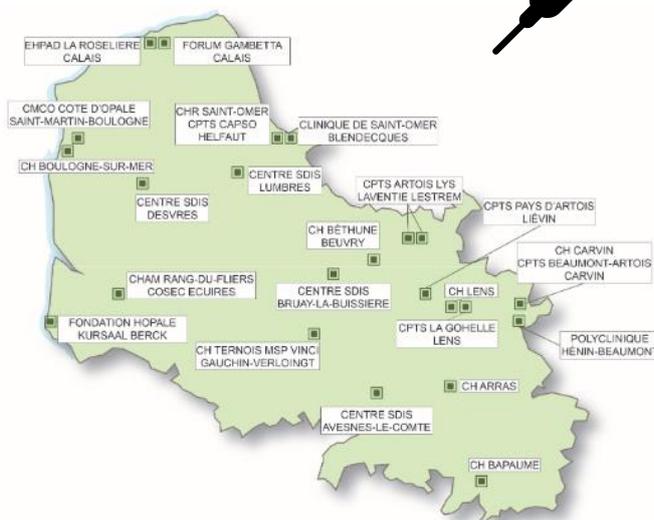
- Vous pouvez aussi appeler la plateforme téléphonique régionale au :

03 92 04 34 71

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Attention :

- Pour le moment, il n'y a plus de rendez-vous disponible.
- Soyez vigilant, pour le moment aucun rendez-vous n'a lieu au domicile.



ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)



Si vous êtes **assistant(e) maternel(le)** et que vous souhaitez faire paraître vos coordonnées sur notre site internet, nous vous serions reconnaissants de vous faire connaître en mairie. Après avoir complété une fiche d'autorisation, nous mettrons le site à jour.